

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté le règlement suivant :

N° 23-020 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'ajouter l'usage habitation multifamiliale dans la zone H-1231, d'ajuster les limites des zones H-1228 et H-1231 et de créer la zone H-1232 à même les zones H-1228 et H-1231
2. Le règlement ci-avant mentionné a été approuvé par la MRC de Rimouski-Neigette le 10 mai 2023 et le certificat de conformité a été délivré le 11 mai 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité. Il est réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette et aux dispositions du document complémentaire.
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

FAIT À RIMOUSKI, CE 17^E JOUR DE MAI 2023

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier